



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : Université Pierre & Marie Curie
Nom (personne morale ou physique) : M. le Président

Commune et département) : Villefranche-sur-Mer, Alpes Maritimes (06)

Adresse : 4 Place Jussieu, PARIS (75)

Téléphone : 0144275976

Fax : 0144275988

Nom du projet : Pompage d'eau de mer de l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer (OOV).

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier soumis à la procédure au cas par cas et à demande de dérogation pour destruction d'espèce et d'habitat d'espèce protégée.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Mise en place d'une conduite d'adduction d'eau de mer pompant à 20 m de profondeur et à 200 m de la berge. Ceci, pour sécuriser l'approvisionnement en eau des aquariums de recherche en termes de qualité. Le pompage servira également à alimenter un réseau de pompes à chaleur afin de chauffer les bâtiments de l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Voir page suivante (Carte : Réseau NATURA 2000 au 1/25 000)

Le projet est situé :

Nom de la commune : Villefranche-sur-Mer

N° Département : 06

Lieu-dit : La Rade

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000

A 150 m du site n° de site(s) : **Corniches de la Riviera (FR9301568)**

A 1,3 km du site n° de site(s) : **Cap Ferrat (FR9301996)**

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 40 m² (locaux dédiés au pompage PAC et aquariums), le reste des équipements étant intégrés aux bâtiments existants.

- Longueur (si linéaire impacté) : ~200 ml en fond marin
- Emprises en phase chantier : Limitées aux terrains de l'Observatoire en phase terrestre, 1 à 2 m de large sur 200 ml en phase marine (travaux à l'aide d'une barge).
- Aménagement(s) connexe(s) : Local pour les pompes, le traitement des rejets, les pompes à chaleur et le réseau de distribution qui en découle au sein des différents bâtiments de l'Observatoire.

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 9 semaines de travaux en mer et en parallèle 12 semaines pour le génie civil terrestre et les pompes à chaleur.

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet

d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet prévoit le pompage d'eau maximum 80 m³/h d'eau de mer en phase exploitation. Le rejet sera traité par microfiltration (maille 30-40 µm) puis par rayonnement UV pour désinfection, il sera réalisé en mer avec trois points de rejet via un répartiteur. Seule la plateforme transgénique verra son rejet (< 0.5 m³/h) convoyé vers les eaux usées. Les aquariums accueillent en termes de populations 95 % d'espèces locales.

L'entretien de la conduite en mer sera réalisé par hérisson de ramonage, obus de curage ou ultrasons. Les déchets issus de ce nettoyage sont intimement liés au milieu marin et il ne s'agit donc pas d'une source de pollution.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

- Travaux : 1 115 000 € HT (prévisionnel de la réalisation et ensouillage de la canalisation d'aspiration, des travaux d'adduction, du rejet en mer, de l'isolation et des pompes à chaleur), imprévu estimé à ±10%,
- Exploitation : 27 000 € HT par an (fonctionnement aquarium et pompes à chaleur).

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : Zone de mouillage sauvage pour les bateaux de plaisance

Commentaires : Les travaux se placent au droit d'une zone de mouillage illégale puisque celui-ci est normalement proscrit à moins de 300 m de la berge. La conduite doit également être arrimée au fond marin mais celui-ci s'apparente à une décharge marine (vieilles barques, chaînes, ancres, et autres déchets divers). Le mouillage illégal (absence de bouées) et la décharge (macro-déchets raclant le fond par tempête) engendrent un lourd impact sur les herbiers de posidonie en présence.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Voir annexe 3 « Reportage photographique » du dossier cas par cas.

Ci-après la carte des espèces et habitats recensés (SAFEGE 2014).

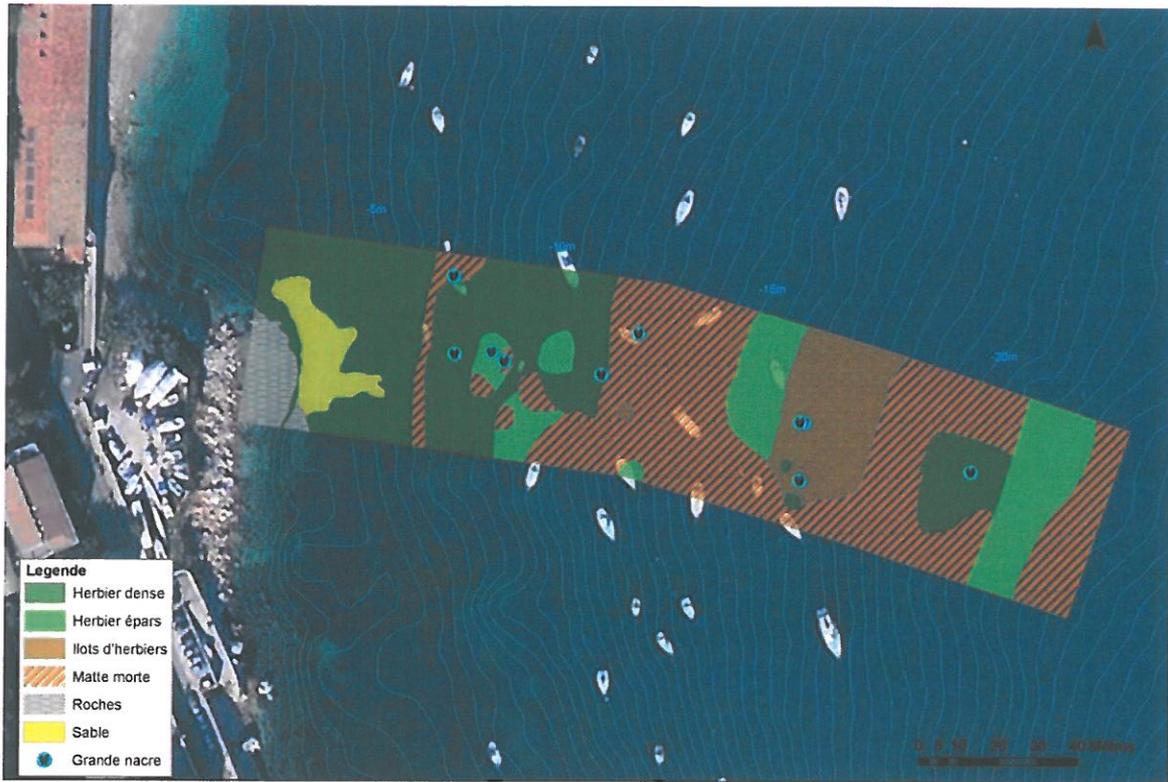


TABLEAU MILIEUX NATURELS :

SIC Cap Ferrat

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux littoraux et marins	<p>1120* - Herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> (SIC Cap Ferrat)</p> <p>1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (SIC Cap Ferrat)</p>	x	<p>Plage de galets : Correspond à la plage située au-devant de l'Observatoire Océanologique. Ce substrat, trop souvent remanié et lessivé par les embruns n'est pas végétalisé</p> <p>Substrat rocheux : Contreforts rocheux présentant divers galets allant jusqu'aux gros blocs.</p> <p>Banc de sable : Sables à faible couverture d'eau marine. Habitat EUR 15/2 : 1110</p> <p>Substrat sablo-vaseux : Habitat dominant du fond marin dès que l'on s'éloigne de la berge</p> <p>Herbiers à <i>Posidonia (Posidonion oceanicae)</i> : Habitat présent dans différents états de conservation présent dès -1 m de fond. Habitat d'intérêt communautaire prioritaire EUR15/2 : 1120*.</p>
	<p>1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (SIC Cap Ferrat)</p> <p>1170 – Récifs (SIC Cap Ferrat)</p> <p>8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées (SIC Cap Ferrat)</p>		<p>Habitats absents de la zone d'étude</p>

ZSC Corniches de la Riviera

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	<p>5330 - Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques</p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</p> <p>6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *</p>		Habitats absents de la zone d'étude
Milieux forestiers	<p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>9320 - Forêts à Olea et Ceratonia</p> <p>9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</p> <p>9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques</p>		Habitats absents de la zone d'étude
Milieux rocheux	<p>1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques</p> <p>8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</p> <p>8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p> <p>8310 - Grottes non exploitées par le tourisme</p>		Habitats absents de la zone d'étude
Zones humides	<p>3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</p> <p>7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *</p>		Habitats absents de la zone d'étude

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Tortue caouanne (<i>Caretta caretta</i>) (SIC Cap Ferrat)	x	Faiblement potentielle au droit de la zone d'étude
	<i>Speleomantes strinatii</i> (ZSC Corniches de la Riviera)		Absence d'habitats hypogés au sein de la zone d'étude.
	<i>Euleptes europaea</i> (ZSC Corniches de la Riviera)		Espèce présente au sein des habitats rocheux de Villefranche-sur-Mer mais non potentielle au sein de la zone d'étude (plage de galets)
Invertébrés	Grande nacre (<i>Pinna nobilis</i>) (Donnée inventaires du BE SAFEGE en 2014) (Espèce protégée mais non d'intérêt communautaire).	x	Espèce protégée, Vulnérable selon la Liste Rouge française Présente au droit des herbiers de posidonie, 10 individus recensés au sein du fuseau d'études
	<i>Cerambyx cerdo</i>	(ZSC Corniches de la Riviera)	Les plantes hôtes ou les habitats recherchés par ces espèces ne sont pas présents au sein de la zone d'étude (habitats anthropiques et zones rudérales)
	<i>Eriogaster catax</i>		
	<i>Euphydrias aurinia</i>		
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		
	<i>Gortyna brelii lunata</i>		
	<i>Lucanus cervus</i>		
Mammifères marins	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) (SIC Cap Ferrat)	x	L'espèce est peu potentielle au sein de la zone d'étude
Mammifères terrestres	<i>Barbastella barbastellus</i>	x	Les chiroptères sont potentiels au droit de la zone d'étude, pouvant transiter le long du littoral. Le gîte au sein des bâtiments de l'OOV est peu probable mais possible.
	<i>Miniopterus schreibersii</i>		
	<i>Myotis bechsteinii</i>		
	<i>Myotis blythii</i>		

	<i>Myotis emarginatus</i>		
	<i>Myotis myotis</i>		
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		
Plantes	Posidonie (<i>Posidonia oceanica</i>) (Donnée inventaires du BE SAFEGE en 2014)	x	Espèce protégée. Présence d'herbier de posidonies denses, épars, en îlots, en bon état ou en mattes mortes. Une partie est dégradée par des macrodéchets et le mouillage sauvage
	<i>Acis nicaeensis</i> (ZSC Corniches de la Riviera)		Absent de la zone d'étude, absence d'habitats potentiels

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

En phase chantier, l'installation de la canalisation et du sarcophage de protection en béton s'installera sur un linéaire de 100 m sur environ 1 m de large (les 100 m restants étant ensouillés). Ce linéaire est constitué de substrats rocheux nus, de sable nu, mais également d'herbiers de posidonie. Cet herbier présente différents états de conservation, à savoir dense, épars, voire relictuel avec uniquement la présence de mattes mortes, notamment au droit de la zone de mouillage et plus en profondeur au-delà de -20 m. Il est notable qu'une bande d'herbier en bon état de conservation est présente au-delà de la zone de mouillage, ce qui permet d'affirmer que le secteur de mattes mortes est très certainement causé par des dégradations physiques, et anthropiques (épaves de bateaux, chaînes, ancres, qui déambulent au fond).

Environ 60 m² d'herbiers tout état de conservation confondu (exceptés les secteurs de mattes mortes uniquement) sera impacté. Dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de dérogation c'est de fait le tracé le moins impactant pour cette espèce qui sera choisi au-delà de toute autre considération (dans la limite évidente de la faisabilité technique et de la fonctionnalité globale).

L'impact sur les bancs de sables (Habitat EUR 15/2 1110) sera anecdotique du fait de la nature des travaux et de la surface relative de sable remaniée.

Il est à noter que les travaux demanderont le nettoyage du fond marin et le déplacement des mouillages du secteur, a minima, ce qui est favorable aux populations d'herbiers de posidonie à court terme. En effet, les herbiers payent aujourd'hui un lourd tribut du fait des dégradations involontaires par ancrages en fond marin et divagation des macrodéchets au gré des courants, en atteste les différents reportages photographiques réalisés.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Les Grandes nacres sont évitées par le projet.

Aucun impact n'est à attendre pour le Grand dauphin et la Tortue caouanne, mentionnés par le FSD du site NATURA 2000 du Cap Ferrat : l'évitement pour ces espèces au grand rayon d'action leur est aisé et leur présence est très faiblement potentielle. De plus, l'impact est limité à la phase de chantier et est ponctuel.

La Posidonie sera impactée sur un linéaire inférieur à 200 m. Les travaux augmenteront ponctuellement la turbidité sans être dommageable à long terme pour les peuplements à l'échelle de la rade. En effet, la turbidité augmente souvent à l'occasion des événements venteux au sein de la rade de Villefranche-sur-Mer.

Les autres espèces sont communes et ne sont pas d'intérêt communautaire. L'impact sur la biodiversité ordinaire est faible et très localisé.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les perturbations pertinentes pour les espèces mentionnées précédemment ne concernent que l'herbier de Posidonie, il s'agit de l'augmentation ponctuelle et locale de la turbidité lors de la phase de travaux qui s'étale sur 9 semaines sur un linéaire étendu de 200 m.

Le projet engendre donc un impact en phase travaux qui est surtout lié à l'augmentation temporaire de la turbidité. Cette augmentation sera ponctuelle, non situationnelle (translation le long du linéaire de la canalisation) et à faible rayon d'action car liée à l'ensouillage de la canalisation, alors que les épisodes venteux engendrent une forte augmentation de la turbidité sur l'ensemble de la rade de Villefranche-sur-Mer pendant plusieurs jours (comm. pers. de l'OOV vis-à-vis de l'eau pompée lors de phénomènes météorologiques venteux) sans que cela n'apparaisse nuire au cycle biologique des herbiers de Posidonies en présence. Le nettoyage du secteur et la reconfiguration du mouillage sur site sont favorable à terme pour les peuplements considérés et donc sur l'habitat d'intérêt communautaire, habitat situé à plus de 1,5 km du site NATURA 2000 (ZSC) du Cap Ferrat, intéressé par le présent formulaire.

Les rejets seront divisés en 4 panaches (3 rejets via répartiteur, plus utilisation de l'ancienne conduite de secours au droit du ponton Est) pour permettre de limiter l'effet du delta thermique sur la faune du milieu récepteur. Disposés en front de mer, l'impact sera négligeable au vu de la dilution et de l'absence d'herbier de posidonie. En outre, un suivi de la température des rejets sera réalisé sur une année complète.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Le projet n'a pas d'incidences sur les zonages du réseau NATURA 2000. Il n'a pas été identifié d'impact pouvant avoir une incidence indirecte sur ces zonages, excepté en phase chantier mais de manière ponctuelle via l'augmentation de la turbidité, phénomène courant lors de forte houle.
Aucun impact n'a été identifié sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire, excepté pour l'Herbier de posidonie. Cependant, l'impact est limité, temporaire, et les mesures dans le cadre du dossier de demande de dérogation permettront d'obtenir un bilan positif sur l'environnement.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Villefranche-sur-mer

Signature :

Le (date) : 06/07/2015

Pour le Président
Et par délégation
Le Directeur des Services
Hervé COMBAZ

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'«Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

